



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

REF/FAF/SG/N° 74/2019

À

Monsieur le Président de la Ligue de Football Professionnel,
Monsieur le Président de la Ligue Nationale de Football amateur,
Monsieur le Président de la Ligue Inter-régions de Football,
Messieurs les Présidents des Ligues Régionales de Football,
Messieurs les Présidents des Ligues de Football des Wilayas

Objet : Forfait jeunes catégories

Messieurs,

Faisant suite à la décision du Bureau Fédéral du 21 janvier 2018, nous tenons à vous rappeler les dispositions suivantes concernant les forfaits chez les jeunes catégories :

Si une équipe de jeunes d'un club déclare forfait délibérément, abandonne le terrain ou refuse de participer à une rencontre, le club encourt les sanctions suivantes :

- Match perdu par pénalité pour l'équipe fautive;
- Une défalcation d'un (01) point à l'équipe seniors après le troisième forfait;
- Une amende de

Clubs de football professionnel (L1 et LZ) : Soixante mille dinars (60.000DA) pour le club;

Division nationale et division Inter-régions - Quarante mille dinars (40.000DA) pour le club;

Divisions régionales - Trente mille dinars (30 000 DA) pour le club.

Divisions honneur et pré-honneur - Quinze mille dinars (15 000DA) pour le club.

Les cas de force majeure seront traités par les organes juridictionnels conformément aux dispositions prévues par l'article 119 du règlement des championnats des catégories jeunes.

Veuillez agréer Messieurs les Présidents, mes salutations distinguées.

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
SAAD Mohamed
Secrétaire Général



Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Ibrahim - Algérie شارع أحمد واكيد ص.ب 39 دالي إبراهيم - الجزائر